

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2012 - 31

-----  
Séance du 30 MARS 2012

-----  
**CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT  
ADMINISTRATIF DE DEUXIEME CLASSE  
(REGULARISATION)**  
-----

L'An deux mille douze, le trente mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la Salle des Audiences de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. J. GRISEL, TERNISIEN, VAN HULLE, FRANCOIS, POLLET, HADOUX, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, Y. GRISEL, CHAUVET, CARON, VASSET, LEGRAND, Mme HOUZARD, BESSIERE, BARDEL, DELAMARE, LEVILLAIN, BECASSE, JOACHIMSMANN, JOFFROY, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, Mme BLEAUDY, LEGER, VATEY, SAUMON, MARTIN, DEFOY, ROCHE, TROLEY, SAUTEUR, COULOMBEL, PETIT, MOLMY, BEUX, SEIGNEUR, LE BLOND, VAN DE VYVER, LEPILÉUR, Mme VIALA, CLEMENT GRANDCOURT, DUCROCQ, LESUEUR, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LÉBOURG, BLOC, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, GRESSENT, LESELLIER, POISSANT, LABARD, VASSE, MERVILLE, Mme FURON-BATAILLE, LEGOUBEY, GAINVILLE, Mme SUITNER, Mme LORPHELIN, PICARD et VASSELIN,

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. WATTIEZ, ERDF – collectivités locales,
- M. NADJAR, ERDF,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- MM. GREGOIRE et CHARTIER, cabinet MAZARS,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

**OBJET : CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE DEUXIEME CLASSE (REGULARISATION)**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment article 34,

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un agent a demandé sa mutation pour une autre collectivité eu 15 mars 2012.

Monsieur le Président expose aux Membres que la délibération créant le poste de cet agent administratif en date du 1<sup>er</sup> février 2002 est caduque dans la mesure où ce grade n'existe plus, il nous faut donc recréer ce poste sous la bonne dénomination.

Il convient donc de créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet.

Le poste sera occupé par un agent en contrat à durée indéterminée et réservé pour une secrétaire de syndicat primaire souhaitant muter.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- de MAINTENIR et CREER un poste permanent d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 30 mars 2012,
- de POURVOIR ce poste par un agent en CDD dans l'immédiat.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

Daniel JOFFROY

